



Commune de Donneloye

Tous ensemble

N° 41 – août 2020

Billet de la Syndique

Mesdames, Messieurs,

Prenez soin de vous ...

Cette recommandation est devenue banale et ponctue de nombreuses interventions dans les médias de même que nos messages amicaux et lors de nos rencontres. Elle a rejoint les « santé » prononcés en trinquant avec des amis ou lors des vœux de fin d'année.

Ne laissons pas la banalité cacher la vérité. Cette recommandation est essentielle, il est primordial de prendre soin de nous, et des autres, et d'autant plus durant la crise sanitaire à laquelle nous devons faire face.

La Covid-19 (eh oui, elle est féminine selon l'Académie française !) a frappé la planète entière et bien sûr la Suisse n'a pas été épargnée. Ce printemps 2020 restera dans toutes les mémoires ... une nature luxuriante, ciel bleu, arbres en fleurs, température printanière presque estivale et sous cette beauté totale le spectre d'une maladie inconnue, mortelle et qui exige des mesures de précaution sans précédent. Nos Autorités ont fait face, elles ont dû prononcer des interdictions aux lourdes conséquences, les décisions ont été dures à prendre et même si les esprits chagrins se plaisent à critiquer, Politiques et Citoyens ont dans leur grande majorité tout entrepris pour préserver la santé et la vie de nous tous.

Si tout le monde a dû faire face à cette période anxiogène, certains d'entre nous ont dû affronter non seulement la peur mais la maladie, les décès. Pour eux la Covid-19 est bien réelle et ils en ont payé le prix lourd.

Dans toute situation, on peut trouver un côté positif. Nous vivons dans une région magnifique, le confinement était sans contexte moins pénible et nous avons pu constater une formidable entraide. Les Jeunes contactés par la Municipalité pour apporter leur aide aux Aînés devant rester à la maison ont répondu présents avec enthousiasme, les enfants ont réalisé de merveilleux dessins adressés aux + de 65 ans avec des vœux pour les Fêtes de Pâques, voisins et voisines se sont inquiétés et ont offert leur aide. Merci à chacune et chacun. Cette crise a démontré l'importance des contacts humains. Personne n'avait de craintes pour son approvisionnement alimentaire, mais les rencontres amicales, les petits cafés, les apéros, ces bisous, ces gestes d'amitiés manquaient. Alors qu'ils peuvent reprendre gentiment, apprécions-les d'autant plus et donnons de la valeur aux gens plus qu'aux biens matériels.

Cette période de confinement a démontré l'importance de la proximité, des produits locaux. Critiquer notre Pays qui n'a pas su prévoir assez de masques pour protéger la population ou les pharmas qui ne veulent plus produire certains médicaments de base en Suisse, c'est une chose, mais favoriser les produits locaux, et nous vivons une région, un Pays, où ils sont riches, c'est aussi une attitude citoyenne et responsable. Il serait regrettable que cette réalité vécue lors du confinement soit mise de côté, car il s'agit non seulement de défendre la vie économique d'une région mais de bénéficier d'une production d'excellente qualité. Donneloye a le privilège d'avoir maintenant un « Petit Marché local », profitez-en, vous ne serez pas déçus.

Alors que j'écris ces quelques lignes, l'incertitude demeure, les masques d'abord peu recommandés deviennent obligatoires dans les transports publics, les grandes surfaces, etc. Optimistes et défaitistes s'affrontent ... Soyons raisonnables, vivons le moment présent en profitons des belles choses et, surtout,

PRENONS SOIN DE NOUS ... ET DES AUTRES.

Lise Courvoisier, Syndique

Composition de la Municipalité

<u>Noms/Prénoms</u>	<u>Fonction</u>	<u>Téléphones</u>	<u>Dicastères</u>
COURVOISIER Lise	Syndique	078/721.74.38	Administration générale, finances, police, transports
REYMONDIN Benoît	Municipal/ Vice-syndic	079/623.08.15	Epuration EC+EU, Steps, déchèteries, PCI, Défense incendie
FLORIO Jean Gabriel	Municipal	079/957.62.75	Police des constructions, aménagement du territoire, eau potable, énergies
CHABLOZ Sylviane	Municipale	079/364.35.38	Affaires sociales, écoles, culture, bâtiments communaux, gérance objets loués
 Duc Frédéric	Municipal	079/347.45.93	Forêts, domaines, routes et chemins, places, cimetières, éclairage public

Comme si c'était hier



En hommage à M. Hubert Duc, notre chroniqueur villageois

« La Menthue »

Dans notre canton on parle surtout de l'arc lémanique et de la capitale ; on parle aussi de la Broye et de sa vallée, de Payerne et son site militaire et d'Avenches, de son haras et de ses arènes ; on parle de l'Orbe qui devient Thièle entre Orbe et Yverdon, des grottes de l'Orbe à Vallorbe mais rarement de la Menthue, qui n'a rien à vendre, heureusement.

Elle est bien seule et ça lui plaît, à l'écart des villages, loin des gens et des courants ; loin des idées et des théories qui tourmentent le monde entier.

Pourtant, en partant du Mont Jorat, en grandissant, elle a entraîné dans sa course bien des moulins, des scieries, des ateliers mécaniques, des filatures, des pressoirs et même une usine Nestlé à Bercher ; mais le progrès, dit-on, a balayé tout ce passé en le rendant aux souvenirs.

La Menthue, en sortant de son Jorat, est comme la mariée qui sort de l'église. Belle, souriante et fière. On ne l'avait jamais vue comme ça ! Il faut dire, qu'aujourd'hui, on fait attention à elle. La haie des gens qui l'admirent, n'applaudissent pas, tellement surpris par sa beauté.

Les sapins, les bosquets, les hêtres, les chênes, les frênes, les noisetiers et les fougères sur les rives de la Menthue n'applaudissent pas non plus. Ils sont là, prosternés sur son passage ; ils la tiennent à l'ombre ; on dirait qu'ils veulent la protéger aussi des vents et du froid.

Son parcours est varié : tranquille et parfois chaotique ; celui de la mariée sera le même ; n'allez pas croire que la vie est un long fleuve tranquille.

En passant le barrage du moulin de Cronay, elle fait le grand saut ; au point de chute sa robe s'élève et s'allume de mille étoiles qui s'éteignent en douceur dans le flot qui reprend son murmure.

Plus bas, le long de la falaise de molasse qui suit Capélan, elle a eu la peur de sa vie quand un pan de cette paroi se détache et s'écrase sur son passage ; son cours est stoppé net mais rien n'y fait : elle remonte sa robe à deux mains pour escalader ces blocs et reprend son chemin ; mais en se retournant, elle aperçoit qu'un lac s'est formé et réalise que les truites ne pourront plus frayer, bloquées en aval par cet amas. La main de l'homme sera nécessaire pour ouvrir à nouveau cette voie aux truites.

Après encore quelques frayeurs, depuis la Mauguettaz, elle se calme et son horizon s'ouvre sur le lac où elle s'envole et son voile se détache dans le ciel, la terre et l'eau ne font plus qu'un, il doit y avoir un endroit où la Menthue, mutée en nuée de brouillard doit exister à jamais et nous regarde.

Hubert Duc

AGENDA



03 octobre 2020
20 et 22 novembre 2020
29 novembre 2020
06 février 2021
07 mars 2021

Motocross à Donneloye
Soirée – Petit Théâtre du Coutzet – Donneloye
Marché de Noël de la paroisse à Molondin
Repas de soutien – FC Donneloye
Elections communales



La crise COVID-19 nous oblige à reporter en 2021 la « traditionnelle » fête villageoise et espérons que les circonstances nous permettront de nous rencontrer l'année prochaine à Donneloye pour un repas et animations.

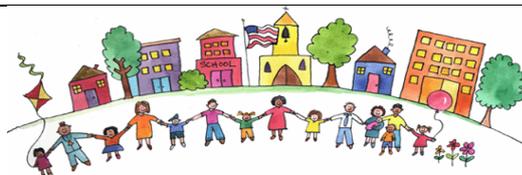
Bureau communal Horaire



Mardi et jeudi :	09h00 à 11h00
Mercredi	17h30 à 19h00
Téléphone no	024/433.19.50
E-mail	info@donneloye.ch
Site internet communal	www.donneloye.ch

La Municipalité tient séance le mercredi matin.

Contrôle des habitants



Carnet rose :

	Né(e) le :
Da Silva Anaé	15.09.2019
Pythoud Théa Pauline	15.10.2019
Vuichard Maël	20.11.2019
Thuillard Hugo	07.12.2019
Marques Milo	26.12.2019
Billaud Andreas	27.12.2019
Miéville Lyna	16.01.2020
Miéville Lyam	16.01.2020
Gysler Julian	17.01.2020
De Visscher Joachim	05.02.2020
Gomez Matilda	02.03.2020
Gonzalez Léna	22.04.2020
Dévaud Emmy	03.06.2020
Siegenthaler Camille	01.07.2020

Carnet de deuil :

Duc Hubert	Date du décès le 12.10.2019
Siegenthaler Hans	Date du décès le 13.11.2019
Michel Anne-Marie	Date du décès le 24.01.2020

Votations



Vos enveloppes de vote peuvent être déposées lors des prochains scrutins dans les boîtes aux lettres réservées à cet effet dans les 4 villages, jusqu'au dimanche à 11h00, ou être adressées par la poste. Dans ce cas-là ne pas oublier de les affranchir à CHF 1.00. Seul le bureau de vote à Donneloye est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 (collège).

Si vous avez égaré votre carte de vote, vous pouvez en demander une nouvelle au bureau communal jusqu'au jeudi précédant la date de la votation et avant 11h00.

Election municipale : en mars 2021 – renouvellement de la Municipalité
Délai pour le dépôt des listes : 18 janvier 2021.

Cartes d'identité



Vous souhaitez obtenir ou renouveler votre carte d'identité suisse ?

Conditions préalables :

- être de nationalité suisse
- habiter dans le canton de Vaud
- les mineurs (moins de 18 ans révolus) doivent être accompagnés du représentant légal.

Vous vous rendez au Contrôle des habitants de la Commune de Donneloye muni de

- **une photo – sans lunettes – format passeport - faite chez un photographe** (proposition de Photographe : M. Daniel Boesch – Rue de la Plaine 84 -1400 Yverdon-les-Bains – 024.425.29.29)
- ainsi que de votre **ancienne carte d'identité**.

Cartes d'identité - Documents obligatoires :

- Les enfants de couples séparés sans attribution officielle de l'autorité parentale doivent être accompagnés des deux parents. En cas d'impossibilité, le parent présent fournit une procuration signée (formulaire au bureau communal) par le parent absent, et la copie de sa carte d'identité
- Les enfants de couples divorcés : présentation du jugement de divorce exécutoire. Ils doivent être accompagnés du détenteur de l'autorité parentale. En cas d'impossibilité, le parent présent fournit une procuration signée par le parent absent et la copie de sa carte d'identité.
- Les enfants de couples non mariés doivent être accompagnés du détenteur de l'autorité parentale. En cas d'impossibilité, le parent présent fournit une procuration signée par le parent absent et la copie de sa carte d'identité.
- Les personnes sous curatelle qui ne sont pas accompagnées de leur curateur doivent présenter une autorisation écrite de celui-ci, accompagnée d'une copie de sa carte d'identité.

Le paiement se fait le jour de votre venue au bureau, **en cash** :

Enfant : CHF 35.00 - Adulte : CHF 70.00

Vous recevez la carte d'identité par la poste, contre signature dans un délai de 10 jours environ.

Une offre combinée permet de commander dans la même procédure, une carte d'identité ainsi qu'un passeport à un prix préférentiel. Pour ceci vous devez vous présenter, après avoir pris rendez-vous, au Centre de la biométrie de Lausanne - Quartier du Flon, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne – tél. [0800 011 291](tel:0800011291) - muni de vos documents.

Taxes



Nous rappelons que les taxes annuelles sont facturées aux périodes suivantes :

En juin la consommation d'eau, les taxes eau et épuration, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin + déneigement des chemins privés

En décembre, les taxes déchets, chiens, impôt foncier, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Cette manière de procéder vous évite d'avoir une facture importante en fin d'année.

Prix de l'eau	CHF 1.90/m ³ + taxe épuration CHF 1.--/m ³
Fourniture eau	Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage
Taxe épuration	Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage
Location compteur	Taxe annuelle CHF 20.-- par compteur
Taxe chien	CHF 70.-- par année
Taxe déchets	CHF 50,-- par adulte et par année CHF 25,-- par enfant et par année
Taxe déneigement	Chemins privés CHF 4.00 par passage et par propriétaire riverain

Règlement communal :

- Taxe de séjour
- Taxe sur les résidences secondaires

Dès le 01.01.2020



Taxe communale de séjour

CHF 3.00 / nuit : hotels, motels, pensions, auberges, etc.

CHF 2.00 / nuit : chambres d'hôtes, Bed and Breakfast, gîtes ruraux, auberge de jeunesse, à la ferme, dans des dortoirs sur la paille, etc.

Un document pour le relevé des taxes avec les tarifs peut être demandé au bureau communal.

Taxe communale sur les résidences secondaire

La taxe sur les résidences secondaires est perçue auprès des propriétaires.

Sont considérées comme résidences secondaires les chalets, villas, maison, studios, chambres meublées ou appartements qui ne constituent pas un domicile au sens du Code civil suisse du 30.12.1907.

Déchèteries	
--------------------	--

Déchèterie site de **Donneloye**

du 1^{er} avril au 31 octobre	du 1^{er} novembre au 31 mars
Lundi et mercredi de 17h30 à 18h30	Mercredi de 17h30 à 18h30
Samedi de 09h30 à 11h30	Samedi de 09h30 à 11h00

Déchèterie site de **Prahins**

du 1^{er} avril au 31 octobre	du 1^{er} novembre au 31 mars
Mardi de 18h30 à 19h00	Samedi de 16h00 à 17h00
Samedi de 16h30 à 17h30	

Objets encombrants

Nous vous rappelons que tout objet ne dépassant pas 1 mètre et pouvant être introduit dans un sac STRID 110 litres n'est pas considéré comme encombrant !

Après ces temps troublés, un retour à la normale de l'utilisation de vos déchèteries a été opéré. L'accès ainsi que les horaires ont été complètement rétablis, il y a même un petit plus, le dépôt du compost restera accessible en tout temps à Donneloye.

La stratégie du tri des déchets renforcée il y a maintenant plus d'une année porte ses fruits. Une diminution importante des déchets encombrants a été constatée. En effet presque deux tiers des bennes ont pu être économisées en 2019.

La pose d'un nouveau container pour les emballages plastic sur les sites de Donneloye et Prahins était nécessaire pour pouvoir poursuivre la collecte de ces déchets. Merci de bien se renseigner sur ce qui est admis de déposer dans ces containers.

A l'initiative de Madame Chantreaux une zone d'échange d'objets d'occasion est à votre disposition sur le site de Donneloye. Dans notre société actuelle de consommation, la possibilité de donner une deuxième vie à certains objets sonne comme une évidence.

Concernant les emballages en PET, et pour rappel,

seulement les bouteilles de boissons comportant le sigle PET Recycling



sont admises dans le container PET. Tous les autres emballages même marqués PET sont interdits.

A partir de la rentrée, les appareils électriques type réfrigérateurs et congélateurs devront être amenés à la déchèterie de Prahins pour y être stockés dans un local fermé dans l'attente de leur évacuation. Ils ne seront plus repris à Donneloye. En cas de problème pour le transport de ces appareils, renseignez-vous auprès du bureau communal pour trouver une solution.

Un petit mot encore pour remercier les surveillants de nos points de collectes et déchèteries qui œuvrent pour le bien de nous tous.

La Municipalité vous encourage à poursuivre le tri des déchets et vous remercie pour votre collaboration.

Steps



Site de Donneloye

La rénovation du bio-disque qui est une des parties principales de la STEP de Donneloye est terminée. La nouvelle machine est opérationnelle depuis fin décembre. Les dernières finitions sont en cours.

Les résultats des premières analyses sont très encourageants. Des réglages sont encore nécessaires pour optimiser le traitement de nos eaux usées, mais dans l'ensemble les résultats sont conformes aux attentes, voir plus...

L'exploitation et l'entretien de cette nouvelle machines devrait être facilitée notamment grâce à son nouveau tableau de commande entièrement neuf et informatisé.

Le traitement des eaux usées n'est rien sans votre participation, en effet nos comportements individuels peuvent considérablement modifier les résultats de traitement. Pour rappel, il ne faut jamais déverser par exemple de la nourriture, des huiles, des produits chimiques, des hydrocarbures dans nos égouts car certains produits ne sont pas traités et détruisent les bactéries essentielles et présentes dans les bassins de traitement. Les langes, les serviettes hygiéniques et lingettes provoquent aussi énormément de problèmes car ils provoquent l'obturation ou le blocage des conduites et des pompes.

Les eaux parasites tels que les eaux de surfaces ou les eaux de toitures dues à des mauvais raccordements sont aussi très néfastes au traitement de l'eau car elles génèrent de grosses fluctuations du débit surtout en cas d'orages.

Merci de votre participation à un bon fonctionnement de vos STEPS et dans tous les cas, la Municipalité remercie les exploitants des trois STEPS de notre Commune pour leur travail et leur implication tout au long de l'année.

**Aux
propriétaires
de chiens**



*Pour un
environnement
propre!*



*Pour un
environnement
propre!*



*Pour un
environnement
propre!*



*Pour un
environnement
propre!*



Et merci de tenir votre chien en laisse !

Règlement de Police

Article 62 – Respect du voisinage

« Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de gêner le voisinage public, notamment par leurs cris, et leurs odeurs. »

Les piscines

L'installation d'une piscine (bassin équipé d'une installation de filtration) est soumise à autorisation de construire. Le tableau ci-dessous précise les règles d'application de cette norme adoptée par la Municipalité.

Non soumise à autorisation	Soumise à autorisation communale	Soumises à autorisation communale et autorisation spéciale du canton
Piscine hors-sol d'un volume inférieur à 5m³	Piscine hors-sol démontable d'une saison à l'autre et non chauffée pour autant qu'elle ne soit pas située en zone S de protection des eaux ou hors de la zone à bâtir	Toutes les autres piscines
	Les piscines non couvertes peuvent être dispensées d'enquête publique pour autant que : <ul style="list-style-type: none">• des intérêts prépondérants de tiers ne soient pas atteints;• l'objet n'implique pas une demande de dérogation (ex. distance aux limites).	

Le secrétariat communal tient à votre disposition la Directive Générale de l'Environnement applicable à l'installation d'une piscine, notamment au raccordement des canalisations.

Les **SPAS (Jacuzzis)** : ces installations sont également soumises à autorisation.

Par ailleurs une piscine chauffée extérieure ou un spa installé à l'extérieur (y compris les modèles gonflables) doit répondre aux exigences de la loi sur l'énergie. L'énergie nécessaire à son chauffage doit provenir exclusivement d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur inutilisables autrement. Dans tous les cas une autorisation spéciale de la DGE doit être obtenue.

Le dialogue : un moyen de désamorcer un différend

La Municipalité a constaté ces dernières années une recrudescence des oppositions à des projets de construction ou d'aménagement. Un défaut de communication entre les parties est souvent à l'origine d'oppositions qui auraient pu être évitées par un dialogue précédant le dépôt du projet. Elle rappelle qu'une opposition est non seulement source de retard pour les projets mais elle consomme également du temps et de l'énergie pour toutes les parties prenantes.

Travaux extérieurs *bruyants*



Art. 38 - Règlement communal de police :

« Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes **est interdit entre 22 heures et 7 heures**, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, en dehors de ces heures, toutes les mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible. L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre **12 heures et 13 heures**, ainsi qu'à partir **de 20 heures jusqu'à 7 heures**. Cette interdiction court également du **samedi dès 17 heures au lundi à 7 heures**. La Municipalité peut autoriser de travailler entre 12 heures et 13 heures sur demande pour une durée déterminée. »

Entretiens extérieurs



Entretien des haies, des arbustes et des plantations

Nous vous rappelons que les haies, arbustes ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite.

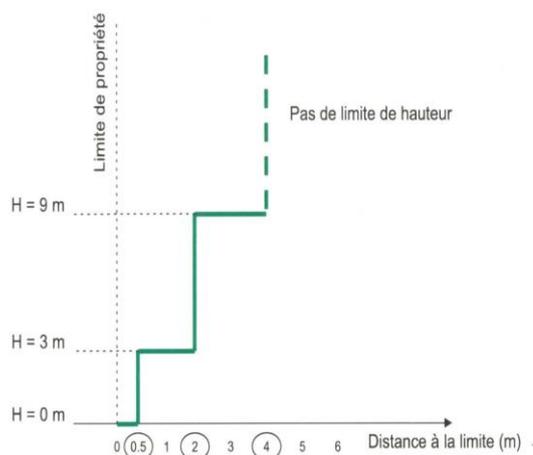
- Une hauteur de 60 cm sera respectée lorsque la visibilité doit être maintenue
- Dans tous les autres cas, merci de vous conformer au graphique ci-dessous

Vous trouverez toutes les directives sur la page de l'état de Vaud, sous la rubrique : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/arbres-isoles-haies/>

Merci d'appliquer ces dispositions et de contribuer ainsi au respect des règles de bon voisinage et à la sécurité des piétons et de la circulation.

C'est très volontiers que votre Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer.

*Si la plantation est hors de la zone agricole ou intermédiaire (en zone à bâtir par ex.)



Plantes invasives

Nous avons constaté que des plantes invasives, plus particulièrement de la *Reynoutria japonica* Houtt communément appelée Renouée du Japon se sont développées naturellement dans les zones suivantes

Au Moulin du Pont, en bordure de la Menthue, et sur une propriété privée, en bordure de la déchèterie de Donneloye, dans la forêt des Billardes et en bordure du chemin du Cimetière à Mézery.

Vu les importants risques de dispersion et d'invasion, il est nécessaire de procéder à leur élimination en respectant les directives recommandées (pas de débroussailleuse ou d'épareuse) par les services de la protection de la flore.

Si vous deviez constater la présence de telles plantes sur votre propriété et avant toute intervention, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat communal qui vous renseignera sur la manière de procéder.



Chemins



Grilles d'évacuation des eaux

Entretien des chemins, des banquettes herbeuses, des grilles, des regards et des collecteurs

Nous vous rappelons que chaque propriétaire doit entretenir les banquettes herbeuses, les renvois d'eau, les regards et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins qui longent sa propriété ou son exploitation.

Nous remercions chacun de faire le nécessaire régulièrement afin de contribuer à maintenir les infrastructures en bon état. En effet, les collecteurs remplis de terre et de limon nécessitent une intervention de nettoyage par une entreprise de curage, impliquant des frais importants.

Véhicules dépourvus de plaques minéralogiques



Nous devons malheureusement constater que de plus en plus de véhicules dépourvus de plaques minéralogiques sont stationnés dans nos villages.

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous l'article 17 du règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (RLGD)

Art. 17 Véhicules, objets métalliques

¹ Le dépôt ou l'abandon de véhicules automobiles hors d'usage, de parties de ceux-ci, notamment les pneus, ainsi que d'autres objets métalliques encombrants, est interdit sur tout le territoire cantonal, tant sur le domaine public que sur la propriété privée, hors d'un local ou d'une place de dépôt ou de stationnement conforme à la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après : LATC).

² Ces déchets sont remis aux entreprises d'élimination autorisées par le département.

³ **Sont considérés comme hors d'usage tous les véhicules à moteur ainsi que les remorques de tous genres et catégories, dépourvus de permis de circulation valable**, les cycles, cyclomoteurs, machines et véhicules de chantier inaptes à circuler.

⁴ Les bateaux inaptes à la navigation sont assimilés aux véhicules hors d'usage.

Dans le but de limiter et de contrôler le stationnement des véhicules immatriculés en plaques interchangeables et dont les possesseurs ne sont pas au bénéfice d'une place de parc sur leur propriété, nous les prions de remettre au bureau communal une demande d'autorisation de parcage sur le domaine public ainsi qu'une copie des permis de circulation. Une autorisation à bien-plaire pourra être accordée de cas en cas.

D'avance merci de vous conformer à cette requête.

Forêts



ARCF Association Romande pour la certification des Forêts

Nous vous rappelons que **tout dépôt sauvage dans nos forêts est strictement interdit**.

Toutefois, uniquement sur demande préalable, la Municipalité peut autoriser le dépôt de certains matériaux autorisés pour la création de pistes forestières.

Pour toute demande veuillez contacter :

- Bureau communal au tél no 024/433.19.50 – info@donneloye.ch
- M. Frédéric Duc, municipal, natel no 079/347.45.93

Tout dépôt non autorisé fera l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

Matériaux autorisés :

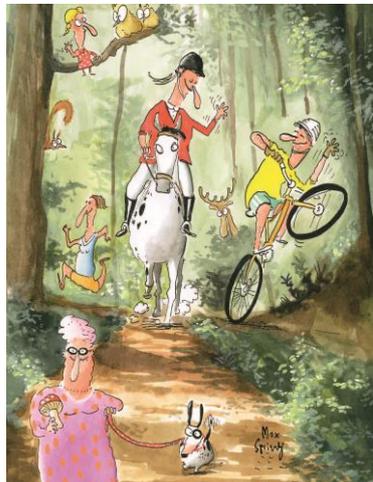
Tuile en terre cuite
Cailloux des champs
Moellons d'anciens bâtiments

Matériaux interdits :

Tuiles peintes
Briques et carrons
Béton et goudron
Moellons enrobés de crépis
Tous autres matériaux de démolition

Bienvenue dans les bois !

L'Association « ForêtSuisse » a élaboré un petit guide du savoir-vivre en forêt.
Il est à disposition au bureau communal, sur le site de la Commune et téléchargeable sur le site www.foretsuisse.ch.

		
Les uns les autres nous respecterons	Ni traces ni déchets, nous ne laisserons	Fruits et récoltes, points nous n'amasserons

Feux en plein air		
--------------------------	---	--

Nous vous rappelons que d'une manière générale **les feux en plein air sont interdits**.

Cette interdiction est basée sur les articles de loi cités ci-après.

- Législation sur l'incinération de déchets en plein air (extraits).
- Règlement d'application sur la gestion des déchets (extraits).
- Art.13 : déchets végétaux.
 - al.1 : les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité par leurs détenteurs.*
 - al.3 : l'incinération en plein air n'est admise que pour des petites quantités de déchets végétaux secs détenues par les particuliers sur les lieux de production et pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisance pour le voisinage.*
- Loi Fédérale sur la protection de l'environnement (LPE).
- Art.30 ; traitement.
- *Al.2 : il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'émissions excessives.*
 - Ordonnance Fédérale sur la protection de l'air (OPair).

- Art.26b : incinération hors installation.

al.1 : Les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que si ils sont suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée.

- Nota :

La directive cantonale pour l'incinération des déchets en plein air du 21 août 2013 précise « la pratique montre cependant que le respect de cette condition n'est souvent pas possible et qu'il faut renoncer à les incinérer sur place, en effet les déchets naturels à éliminer sont en général des déchets verts qui présentent un taux d'humidité élevé ».

Nous vous rappelons que les déchèteries de Donneloye et Prahins ainsi que STRID peuvent recevoir la plupart des déchets de volume important. En cas de doutes sur la manière de procéder, nous vous remercions de vous adresser au bureau communal.



DAP Y1 de Donneloye :

La section DAP de Donneloye fait partie des 5 sections DAP et des 4 sites DPS qui composent le SDIS régional du Nord vaudois.

Forte d'une vingtaine de personnes, notre section DAP est appelée à intervenir seule et en appui du DPS sur 11 villages allant de Bioley-Magnoux à Arrissoules et en renfort sur d'autres secteurs de notre SDIS.

Toutes personnes, hommes ou femmes, ayant 18 ans dans l'année de son incorporation, peut intégrer le SDIS.

Les personnes de contact sont :

- Cap Alain Mercier, chef de section DAP Y1 Donneloye ame@sdisnv.ch 079.425.59.02
- Plt Pierre-André Agazzi, remplaçant paagazzi@gmail.com 078.721.65.86

Café – Restaurant
La Clef des Champs

Epicerie
Au petit marché local



Chers habitantes et habitants,

Comme prévu et malgré des ralentissements dus à la crise sanitaire, le « Petit Marché local » a pu ouvrir ses portes ce printemps, plus exactement le 15 avril 2020.

Prenez le temps de vous arrêter dans l'Epicerie « Au petit marché local ». Vous entrerez dans un agréable bâtiment et serez bien accueillis par Mesdames Cora, Francine ou Isabelle. Vous découvrirez une palette de produits régionaux et artisanaux : boulangerie-pâtisserie, un grand choix de fromage à la coupe et de produits laitiers, toutes sortes de viandes, de l'excellent chocolat, des pâtes maison, glaces, boisson, un petit café à l'emporter pour les lève-tôt, etc..... tout est prêt pour vous satisfaire !

Le Café-Restaurant de La Clef des Champs est lui aussi à nouveau ouvert après une remise à neuf complète. Café, salle à manger, cuisine, attendent votre visite dans un décor très agréable et lumineux. Un lieu idéal pour vos repas en famille, entre amis ou collègues de travail.

A l'étage, les chambres ont également été rénovées et aménagées en trois chambres d'hôtes ; deux chambres pour deux personnes et une suite « parentale ».
Faites-le savoir ...

N'hésitez pas à vous arrêter sur la jolie terrasse pour vous désaltérer et jeter un œil à la carte afin de déguster une délicieuse proposition du Chef !

Sur les sites de ces établissements, vous trouverez tous renseignements sur les excellents produits offerts. Et, n'hésitez pas, ils sont prêts à vous apporter conseils et aide pour vos anniversaires et fêtes que vous organisez.

La crise sanitaire nous oblige à retarder une inauguration de ces deux réalisations communales, nous espérons que les circonstances ne tarderont pas à s'améliorer pour l'organiser.

Dans tous les cas, nous nous réjouissons de vous rencontrer à l'occasion Au Petit marché local ou lors d'un moment convivial à La Clef des Champs.

Organisation scolaire



ASIRE

La Commune de Donneloye est rattachée à l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE).

Cette association regroupe

- **4** établissements scolaires, à savoir :
 - Etablissement primaire et secondaire de Bercher-Thierrens (dont fait partie la commune de Donneloye)
 - Etablissement secondaire d'Echallens
 - Etablissement primaire Echallens-Bottens-Poliez-Pittet
 - Etablissement primaire Echallens – Assens - Oulens
- **27** Communes partenaires
- Plus de **3'800** élèves

Pour toute information relative à cette Association, le site www.asire.ch est à votre disposition.

Nous vous rappelons que selon l'article 57 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Vacances scolaires 2020-2021 :

Vacances d'été 2020 :	4 juillet au 23 août 2020
Rentrée scolaire :	lundi 24 août 2020
Lundi du Jeûne :	21 septembre 2020
Vacances d'automne :	10 au 25 octobre 2020
Vacances d'hiver :	19 décembre 2020 au 3 janvier 2021
Relâches :	20 au 28 février 2021
Vacances de Pâques :	2 avril au 18 avril 2021
Pont de l'Ascension :	13 et 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte :	24 mai 2021
Fin de l'année scolaire :	vendredi 2 juillet 2021
Vacances d'été 2021 :	dès le 3 juillet 2021

Social

AAS



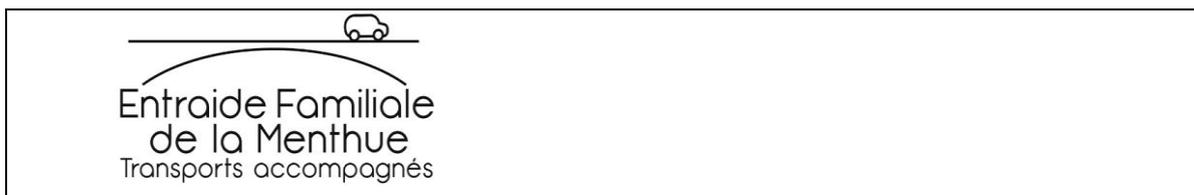
Pour toutes questions concernant les assurances sociales et l'AVS vous devez vous adresser à

l'Agence d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois AAS,

Antenne d'Yvonand, Rue du Temple 8, case postale 44, 1462 Yvonand :

- Tél. 024/557.20.76 – Fax 024/557.20.03 aas.grandson@vd.ch
- www.junova.ch

- Jours et heures d'ouverture de l'agence : - lundi de 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Jeudi de 13h30 à 16h30



Vous avez besoin de vous faire accompagner chez votre médecin, thérapeute, centre d'accueil, ou tout autre structure de soin ;

vous enfant doit se rendre chez une logopédiste, thérapeute, ou tout autre endroit à connotation sociale ;

vous êtes, à court ou à long terme, atteint dans votre mobilité ou santé ;

quel que soit votre âge, nos chauffeurs bénévoles vous transportent volontiers, depuis votre domicile ou par exemple depuis l'école ou structure d'accueil pour les enfants.

Le temps que nos chauffeurs mettent à votre disposition est bénévole. Le coût d'un transport s'élève à CHF 0.70 le kilomètre parcouru, somme qui leurs est versée entièrement.

N'hésitez pas à appeler notre coordinatrice des transports au n° suivant :

079 602 04 04

Entraide Familiale de la Menthue, pa Karin Michoud, La Ruchille 6, 1464 Chavannes-le-Chêne

entraide.menthue@gmail.com



L'Office de Tourisme d'Yvonand – Menthue se situe à côté de l'Hôtel-Restaurant de la Gare, à l'Avenue du Temple 15, à deux minutes à pied de la gare d'Yvonand.

Vous y trouverez des conseils concernant les nombreuses activités à pratiquer dans la région ainsi que la documentation utile à l'organisation de votre séjour : brochures, cartes de randonnées, listes d'hébergements, informations sur les manifestations, ...

L'office du Tourisme Yvonand – Menthue est à la recherche de chambres d'hôtes dans la région et vous remercie de votre coopération.

Pour tout renseignement ou prise de contact : tourisme@yvonand.ch ou au téléphone no 024/430.22.02.

**Café-restaurant
Donneloye**



Le Restaurant la Clef des Champs vous propose une cuisine traditionnelle, un service agréable et souriant.

Pendant la fermeture, La clef des Champs a proposé des repas à l'emporter. Cette offre reste d'actualité pour une restauration à midi et en soirée.

Le Café-restaurant La Clef des Champs tient à remercier les habitants de nos quatre villages et de la région pour leur fidélité et leur convivialité durant cette année écoulée, pas toujours facile !

Horaires :

Du mardi au jeudi de 8h30 à 14h00 – de 17h00 à 22h00

Le vendredi et samedi de 8h30 à 14h00 – de 17h00 à 24h00

Le dimanche de 9h00 à 15h00.

Plus de renseignements au 024/433.20.20

.... Au plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir bientôt.

Olivier Kalbe



Horaires :

Du lundi au vendredi : 7h00-12h15 / 16h00-19h00

Samedi : 7h30-12h00 / 16h00-19h00

Dimanche : 8h00-12h00 / 16h00-19h00

Service de livraison à domicile.

Commande par téléphone de 8h00 à 12h00
024/433.10.18



N'OMADE PIZZA

Tous les lundis de 17h30 à 20h30
sur la place de la grande salle à
Donneloye – pizzas à l'emporter

Café-papotages



Envie de rencontrer d'autres parents de Prahins, Mézery, Gossens et Donneloye, pour échanger autour d'un café et offrir aux enfants l'occasion de jouer ensemble ?

Les « café-papotages » sont là pour ça. Alors rendez-vous le premier mercredi de chaque mois dès le mois de septembre, de 9h00 à 11h00, à l'ancienne salle de classe du Collège de Gossens. Bienvenue à toutes et à tous !

Info et contact : Mme Sandy Schranz – 079/726.83.53

PETIT THEATRE DU COUTZET



Depuis cinq ans maintenant, nous avons le plaisir de vous accueillir chaque année pour partager un moment théâtral, convivial et festif. Lors de nos dernières représentations en novembre 2019, nous étions bien loin de nous douter de ce que nous réserverait cette année 2020.

Malgré cette situation particulière, nous serons bientôt de retour sur les planches pour préparer notre nouvelle création et nous nous réjouissons de vous retrouver cet hiver pour vous offrir une parenthèse de rire et de bonne humeur ! Nous ferons bien sûr tout ce qu'il faut pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Nous profitons de ces lignes pour remercier la Commune pour son soutien, nos fidèles bénévoles qui nous donnent un coup de main année après année et bien sûr chacune et chacun d'entre vous pour votre présence et vos chaleureux applaudissements.

De plus amples informations vous parviendront bientôt. En attendant, toute la troupe du Petit Théâtre du Coutzet vous souhaite un magnifique été.

**PASSION
JARDIN
&
VILLAJOYE**



Les deux groupes « **Passion Jardin** » et « **Villajoye** » poursuivent leurs activités, en dialoguant via l'application WhatsApp, en organisant des ateliers, conférences, visites, achats groupés, ... suivant les demandes de leurs membres. Les rencontres ont lieu une fois par mois, en principe dans la salle de la « Cousette ».

Activités organisées durant l'année par le groupe **Passion Jardin** :

Visites de jardins, invitation à la ferme des Cheintres à Molondin avec visite de la ferme et démonstration de la fabrication de raisinée puis souper, atelier de lactofermentation, troc de graines en vue du troc de plantons, atelier-semis, théorique puis pratique, donné par M. Cyril Gavillet, création du jardin participatif au Chemin du Crêt 5a, et le 18 mai dernier, troc de plantons sur la place de la grande salle.

Pour les personnes intéressées par le jardin participatif, s'adresser à Mme Véronique Chantriaux, tél. 077/450.13.47.

Activités 2020 :

- **lundi 6 juillet 2020, dès 17h00, au Refuge des Billardes** pour des grillades avec découverte des plantes sauvages ;
- **dimanche 5 juillet 2020**, inauguration du jardin participatif ;
- **lundi 3 août 2020**, rencontre consacrée aux recettes de conservation de nos fruits et légumes du jardin ;
- **lundi 7 septembre 2020** sera consacré au bouturage.

Le groupe Villajoye a organisé le 15 juin 2019, un marché artisanal à la grande salle avec de nombreux stands de vente, démonstrations, bricolages, animés par des participants de notre région, participé à l'animation de la fête villageoise à Prahins, organisé un atelier de fabrication de produits de nettoyage maison, invité une conférencière « Zéro déchets », participé à l'animation d'une Fenêtre de l'Avent à la grande salle et le 20 juin dernier, installé la « Donnerie » (gratifieria) sur la place de la grande salle.

Les deux groupes sont composés de personnes de la Commune et des alentours dont le nombre augmente régulièrement au gré des inscriptions : vous êtes tous bienvenus avec vos idées et projets. Pour les inscriptions au groupe Passion Jardin, s'adresser à M. Ladislav Pavelka, tél. 079/638.27.65, et pour le groupe Villajoye, s'adresser à Mme Marie Pavelka, tél. 079/555.09.62.





Votre enfant aimerait faire du foot ?

Dès l'âge de 5 ans les enfants ont la possibilité de faire partie d'une équipe du Mouvement Menthue (Bercher, Donneloye, Essertines, Nord Gros-de-Vaud, Thierrens).

Les juniors participent à un ou deux entraînements par semaine selon la catégorie dans laquelle ils évoluent, avec des entraîneurs motivés et diplômés.

L'équipement est régulièrement mis à jour avec un training ou un sac de sport.

Chaque année au mois d'août, le Mouvement Menthue organise, sur une journée, un grand tournoi qui réunit des équipes D, E, F, de toute la région.

Nous mettons sur pied, tous les deux ans, au mois d'août, un camp d'été où les joueurs pratiquent plusieurs sports durant la semaine (VTT, marche, foot, piscine, tennis, minigolf, animations)

Les juniors participent à la grande fête du foot « Graines de foot » - tournoi organisé par l'ACVF - qui regroupe de belles équipes de tout le canton.

Alors si votre enfant est intéressé, vous trouverez d'autres renseignements et une fiche d'inscription sur notre site Internet www.mouvementmenthue.ch, ou auprès de Mme Murielle Jaquier mumujaquier@bluewin.ch

Au plaisir de vous retrouver aux bords des terrains, nous vous adressons, Chers Amis du foot, nos salutations sportives.

Mouvement Menthue

FC Donneloye



Les activités sportives du FC Donneloye n'ont pas échappé au COVID-19 et les championnats des différentes catégories ont été stoppés net juste avant la reprise, prévue mi-mars. L'Association Suisse de Football a déclaré la saison 2019/2020 "année blanche" sans promotion ni relégation.

Votre comité a rapidement réagi à cette situation exceptionnelle en prenant les dispositions nécessaires afin d'assurer, dans la mesure de notre possible, la continuité et pérennité du Club. Nous profitons de cette occasion pour remercier tous nos sponsors panneaux (Entreprises & Club 500), sponsors équipements, supporters et joueurs pour avoir continué à payer leur cotisation et facture de sponsoring. Ils nous auraient été impossible, sans les entrées habituelles de la buvette, manifestation et autres, de faire face à nos charges (entretien des terrains, assurances, acompte en électricité etc...) sans votre support. Au nom du FC Donneloye UN GRAND MERCI !

Dans cette situation la revue des performances de nos divers équipes et assez rapidement faite. Comme déjà annoncé plus haut, pas de classement, pas de promotion et pas de relégation. Malgré cela quelques nouvelles :

La mise en avant de nos jeunes de la région se poursuit et s'intensifie, cela fait très longtemps que nous n'avions pas eu autant de joueurs provenant de la Commune de Donneloye et du Mouvement Junior. Les progrès notoires des joueurs aussi bien sur le plan individuel que du groupe montrent que le travail effectué par nos entraîneurs est bien reçu et assimilé. Nous tenons également à relever le comportement exemplaire des quelques anciens qui ont entouré et encouragé nos jeunes. Les entraînements en vue de la prochaine saison ont repris (fin mai) en prenant en compte les directives COVID-19 élaborées par l'Association Suisse de Football et validées par la Municipalité.

Nos Seniors 30+ étaient 1^{er} du groupe Champion avant l'arrêt des compétitions. Une certaine frustration est bien compréhensible pour eux...la bonne nouvelle est venue de leur qualification pour la Coupe Suisse qui devrait se jouer début septembre contre le FC Breinterrain (1/16 de finale). Avec cette pose forcée, les 50+ ont pu réparer tous leurs bobos et seront frais et dispos pour un nouveau championnat.

Le Mouvement Juniors Menthe a également été stoppé dans ces activités. Au total 250 jeunes à l'arrêt ! Quelques entraînements ont pu être donnés ces dernières semaines et les contingents pour la nouvelle saison sont en cours de concrétisation... Inscrivez vos enfants (garçons et filles) dans les différentes catégories, on vous attend et il y a de la place pour tous !

La saison 2020-2021 devrait débuter le week-end du 22-23 août prochain, nous (comité, entraîneurs et joueurs) planifions au mieux cette reprise et nous espérons qu'elle pourra se faire dans les meilleures conditions. Le FC Donneloye prendra et suivra toutes les mesures nécessaires de protection sanitaire pour vous recevoir et nous nous réjouissons de vous revoir autour du terrain...Vous nous avez manqué !

Pour rappel, le FC Donneloye c'est 2 équipes d'actifs (3-4^{ème} ligues), 2 équipes de Seniors (30+ et 50+), des juniors au sein du Mouvement Juniors Menthue, des entraîneurs, un cantinier/jardinier/homme à tout faire en la personne de M. Rémy Forestier et un comité, au total environ 80 personnes. Mais c'est également des supporters, des sponsors, des amis fidèles ainsi qu'un budget à couvrir et à respecter.

Nous remercions les Autorités communales, sa Municipalité, ainsi que vous tous pour votre soutien inconditionnel année après année.

Quelques dates à retenir :

Tournoi de la Menthue : **du 27 au 31 Juillet 2020** – Annulé (Covid-19)

Reprise des championnats prévus : 22/23 août 2020

Apéritif des Sponsors et Amis : **samedi 29 août 2020 dès 18h00** (Un repas chaud sera également prévu à cette occasion)

Traditionnel Repas de Soutien du FC Donneloye : **samedi 6 février 2021 dès 18.30**

Pour de plus ample information sur le FC Donneloye n'hésitez pas à consulter nos réseaux sociaux (webside & facebook).

**Paroisse
protestante**

**Pâquier -
Donneloye**



Newsletter

Suite à la pandémie, la paroisse a mis en route une Lettre de Nouvelle hebdomadaire. Si vous souhaitez la recevoir, n'hésitez pas à communiquer votre courriel au pasteur. Vous pouvez aussi vous inscrire directement sur le site de la paroisse.

Culte

Les contraintes de réunions nous ont obligés à disposer le temple de Chêne-Pâquier de façon à pouvoir recevoir le culte du dimanche. Pour l'instant, nous nous réunissons uniquement à Chêne-Pâquier à 10h30 le dimanche.

Course d'automne de « conférences, sorties et découvertes »

Pour l'instant les activités de ce groupe sont en suspens. Mais la course du 1^{er} septembre est prévue et, en fonction de l'évolution du Covid-19, les séances reprendront durant l'automne.

Prière de se renseigner auprès de Mme Jacqueline Cavin ou M. Jacques Unger

Le traditionnel Marché de Noël aura lieu le 29 novembre 2020

Si tout se passe bien d'ici la fin de l'année, notre Marché de Noël aura lieu à Molondin. Nous nous réjouissons de vous y retrouver.

Groupe d'enfants d'éveil à la foi

Dans quelques villages de la paroisse, le pasteur, à la demande des parents, a mis sur pied un groupe qui se réunit 3-4 fois par an et qui rassemble papa ou maman et leurs enfants pour un partage sur un thème et un petit goûter.

Le site de la paroisse : <https://paquierdonneloye.eerv.ch/#>

Le Conseil de paroisse

**Paroisse
catholique**



Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de l'église catholique d'Yverdon-les-Bains : **Eglise St-Pierre** - Rue de la Maison-Rouge 14 - 1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat ouvert : mar-jeu : 8h45-11h30 et ven : 08h45-15h00; 024 424 20 50;
paroisse.yverdon@cath-vd.ch – lien site internet UP http://www.cath-vd.ch/cvd_parish/up-chasseron-lac/

Offices religieux :

Mardi 18h00 Messe à la chapelle St-Georges

Mercredi et jeudi 08h30 Messe

Vendredi 14h00 Messe

Comunidade Católica de Lingua Portuguesa :

Rue de la Maison-Rouge 14, 1400 Yverdon - mardi : 14h00-19h00h ; 024 424 20 50

Missione Cattolica Italiana – Mission catholique de langue italienne –
Avenue Haldimand 17, 1400 Yverdon-les-Bains – 024/425.76.48

Mission catholique espagnole - http://www.cath-vd.ch/cvd_mission/mision-cantonal-de-lengua-espagnola/ - mission.espagnole.lausanne@cath-vd.ch